

COMMUNIQUÉ

Le ministère de l'intérieur donne raison à l'opposition !

VICHY – Dans une réponse datée du 30 mars dernier, Michèle Alliot-Marie, ministre de l'intérieur, donne raison au groupe d'opposition qui avait demandé en vain au maire de pouvoir s'exprimer sur le site internet de la mairie.

À l'occasion du débat sur le règlement intérieur du conseil municipal de Vichy, l'opposition avait demandé à pouvoir s'exprimer sur le site internet de la ville. Le code des collectivités territoriales dispose en effet que tous les supports de communication doivent être ouverts à l'opposition. Le maire de Vichy avait rejeté cette demande au motif que le journal de la ville (C'est-à-Vichy) est lisible sur internet et qu'il contient une tribune de l'opposition. Christophe Pommeray, président du groupe d'opposition, avait, sans succès, saisi le sous-préfet de Vichy dans le cadre du contrôle de légalité du règlement intérieur en question.

C'est donc à Gérard Charasse, député de l'Allier, qu'il est revenu de poser une question écrite à la ministre de l'intérieur, Michèle Alliot-Marie. Dans sa réponse, la ministre est on ne peut plus claire : si le site internet ne se limite pas à ces renseignements pratiques, mais rend compte de l'action politique et des projets de la municipalité, il est indispensable que les conseillers municipaux d'opposition puissent y disposer librement d'une tribune d'expression.

Ainsi que l'indique Jean-Noël Escudié, juriste à la lettre *Localitis.info* : compte-tenu de la formulation utilisée, il est douteux que la simple mise en ligne d'une version du bulletin municipal — avec sa tribune pour l'opposition — soit légale. C'est également l'interprétation du groupe d'opposition qui a transmis, ce matin, la copie de la réponse de Michèle Alliot-Marie au préfet et au maire de Vichy afin que cette décision soit mise en œuvre.

« La précision donnée par la ministre est d'une clarté que personne ne peut contester. Elle est conforme à notre position qui elle-même est issue de l'esprit de la loi. J'attends la réponse du maire de Vichy » a indiqué Christophe Pommeray./.

PIÈCES JOINTES : Facsimilés des lettres adressées à monsieur le maire de Vichy et à monsieur le sous-préfet de Vichy.

CONTACT : Christophe Pommeray, +33 6 08 53 10 26

1406_c29_reponse_mam.docx

24/04/09 - 19:01

LES MEMBRES DU GROUPE SONT :

GERARD CHARASSE (H.), ISABELLE RECHARD, CHRISTOPHE POMMERAY, GLORIA SZPIEGA,
MICHEL MARIEN, HELENE MILLET, JEAN-GUY SIMON, MARIE FRADIN ET JEAN-MARIE CHOQUET